



APPEL A PROPOSITIONS D' ACTIONS DE SANTE POUR 2010

**INSTRUCTIONS GENERALES RELATIVES
AUX ACTIONS DE PREVENTION, DE FORMATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT
ET INDICATIONS PAR TYPOLOGIE**

Document Cadre

Principes généraux

Depuis 2000 et sous diverses appellations, des principes se sont imposés après consensus entre les acteurs de santé et les institutions publiques, pour garantir les qualités fondamentales recherchées dans les actions de promotion de la santé et d'accompagnement, qu'il est nécessaire de respecter dès la phase de conception, à savoir :

- disposer d'une situation, un état des lieux ou d'un diagnostic validés,
- y avoir repéré un besoin significatif identifié, pour un public déterminé,
- fixer un ou plusieurs objectifs fixé(s) pour compenser/corriger ce besoin, à priori en correspondance avec les objectifs des programmes ouverts à l'appel à propositions.
- associer le ou les publics bénéficiaires à l'action projetée.
- inscrire l'action dans un cadre partenarial local concret
- mobiliser les moyens et méthodes adéquates pour atteindre les objectifs fixés
- utiliser un langage simple et accessible à tous
- s'engager à évaluer l'action et, pour cela, en fixer les critères avant son début.

Les différentes actions de santé publique présentées doivent prendre en compte les recommandations relatives aux actions de prévention, de formation et d'accompagnement, présentées ici par typologie.

1 - Les actions d'éducation pour la santé

L'éducation pour la santé est « un ensemble de méthodes et de démarches pédagogiques et de communication au service de la promotion de la santé pour accroître l'autonomie, la capacité de faire des choix favorables à la santé, en respectant la liberté, en promouvant la responsabilité des personnes, en développant les connaissances et les compétences, en favorisant l'estime de soi et l'attention aux autres ».

Elle a pour but que chaque citoyen acquière tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de promouvoir sa santé et sa qualité de vie, ainsi que celle de la collectivité.

Comme toute autre forme d'éducation elle se fonde sur des relations humaines : elle nécessite ainsi des actions de proximité qui permettent un travail d'accompagnement, de cheminement avec les personnes concernées.

Dans toute action d'éducation pour la santé, il est essentiel de tenir compte des fondements de l'éducation pour la santé et :

- d'être accessible à chacun en partant des représentations, attitudes, croyances, émotions, posture et compétences de la personne :
 - renforcer, modifier, acquérir des connaissances
 - encourager le débat entre usagers et professionnels ou personnes relais
 - agir sur et dans l'environnement
 - renforcer ou acquérir des aptitudes et habiletés
- d'aider la personne à faire des choix et être responsable de ses comportements et pratiques pour elle-même et la collectivité afin de favoriser l'autonomie de chacun,
- pour maintenir ou améliorer son état de santé et sa qualité de vie.

L'éducation pour la santé s'interroge toujours sur les ressorts qu'elle utilise et évite de recourir à des procédés qui stigmatisent, culpabilisent voire même infantilisent. C'est pourquoi elle utilise des méthodes et outils validés.

2 - Les actions d'éducation à la santé en milieu scolaire

L'école est reconnue comme le lieu privilégié (mais non unique) de l'éducation à la santé, en raison des interactions importantes entre la santé, la réussite scolaire et l'éducation, et aussi parce qu'elle permet d'atteindre la majorité d'une classe d'âge. La planification et l'organisation des programmes demandent un investissement substantiel en temps et en ressources. La formation des adultes, et particulièrement des équipes éducatives, est déterminante. La constitution de ressources (organismes de référence, documentation, guides méthodologiques) et d'outils pédagogiques à la disposition des enseignants est primordiale.

L'éducation à la santé à l'école vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement la connaissance et la capacité de faire des choix, d'adopter des comportements respectueux d'eux même et d'autrui. Elle a pour objectif le développement harmonieux des jeunes dans leur environnement.

Il est donc essentiel :

- ❑ d'inscrire l'action dans le projet d'établissement et de s'appuyer sur le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.)
- ❑ de faire participer la communauté éducative y compris les parents
- ❑ de procéder à une analyse préalable des besoins et des priorités de la population
- ❑ de réaliser des actions adaptées selon les classes d'âge, sur les mêmes références, répétées dans le temps
- ❑ d'associer et d'impliquer les élèves en tenant compte de leurs représentations et de leurs valeurs
- ❑ de développer des activités pratiques concrétisant les connaissances apportées au préalable
- ❑ d'impliquer des partenaires associatifs agréés par l'Education Nationale et/ou des partenaires institutionnels
- ❑ d'inscrire l'action dans la durée avec une programmation progressive tout au long de la scolarité et en coordination avec les programmes scolaires.

3 - Les formations

La formation propose des éléments de réflexion, d'analyse et de pratique qui permettent d'engager des actions concrètes. Les projets comportent :

- ❑ une analyse des situations particulières et des besoins en formation, en tenant compte des représentations des participants
- ❑ une conception du programme avec la définition des objectifs, du contenu de la formation et du public bénéficiaire (catégories professionnelles, territoire...) validée par un comité de pilotage
- ❑ une communication vers les structures concernées et vers le public cible
- ❑ un accès pluri-catégoriel, voire pluri-institutionnel, pour les participants
- ❑ un engagement institutionnel des directions des structures
- ❑ une inscription dans la durée pour toucher un maximum de personnes
- ❑ une volonté institutionnelle et des moyens pour ne pas perdre le bénéfice de la formation
- ❑ des indicateurs de changements collectifs.

4 - Les études/recherches

La Charte de partenariat des collectivités locales (Région Nord Pas de Calais et Départements du Nord et du Pas de Calais) n'a pas vocation à soutenir toutes les recherches en lien avec la santé, mais seulement celles qui sont réellement susceptibles de conduire, dans leurs suites immédiates, à des préconisations ou des propositions d'actions en faveur d'une population.

Elles rechercheront à développer les points suivants :

- ❑ une déclinaison des perspectives d'action en fonction des résultats attendus
- ❑ une identification des acteurs qui utiliseront les résultats pour l'action
- ❑ l'établissement d'un lien fort avec ces acteurs (le plus sûr moyen est l'association dès le début du projet des différents acteurs dans le comité de pilotage de l'étude)
- ❑ le protocole détaillé de l'étude précisant :
 - l'état des connaissances sur le sujet (revue bibliographique)
 - le modèle théorique et/ ou les hypothèses de l'étude
 - les aspects techniques de l'étude.

5 - Les actions d'information et de sensibilisation.

Elles ont pour objectif de diffuser un ou des messages pour faire prendre conscience, faire évoluer les mentalités, remettre en cause des stéréotypes et des préjugés, susciter une meilleure compréhension du problème et parvenir à une plus grande mobilisation ou adhésion de la population cible.

Elles nécessitent :

- une définition et une adhésion de la population bénéficiaire
- un contenu validé, le cas échéant par un comité de pilotage
- une participation pluri-catégorielle, voire pluri-institutionnelle
- une inscription dans un projet plus global

6 - Les actions d'éducation thérapeutique

Les actions en matière d'éducation thérapeutique du patient se réfèrent à la définition de l'OMS (1998) reprenant les cinq points essentiels suivants :

- un processus continu faisant partie intégrante des soins médicaux traditionnels
- l'apprentissage et la formation en terme de savoir-faire, le soutien psychologique et social en lien avec la maladie et le traitement, afin que le malade acquière une compétence adéquate et parvienne à un équilibre entre sa vie et le contrôle optimal de sa maladie
- un partenariat entre le malade et sa famille et l'équipe soignante
- des activités organisées menées par une équipe pluridisciplinaire consignées dans un dossier d'éducation afin de permettre le suivi éducatif et post-éducatif, ce qui suppose l'organisation d'un programme écrit, dans un domaine pathologique pour lequel l'utilité et l'efficacité de l'éducation ont été validées, basé sur des éléments théoriques publiés, établi et dispensé par du personnel formé à l'éducation, et faisant l'objet d'une évaluation.

7 - Les actions d'accompagnement vers la prévention et le soin

Il s'agit d'accompagnement de personnes ou de groupes de personnes.

L'objectif est de faciliter une prise de conscience et une mobilisation des ressources personnelles, destinées à permettre le développement d'une stratégie individuelle orientée vers la prévention, les soins, l'éducation thérapeutique ou les soins de support.

Concernant les actions locales d'accompagnement à destination des personnes touchées par le cancer et leur entourage, celles-ci pourront recouvrir différentes formes.

- **Soins socio-esthétiques**

Il peut s'agir de soins individuels effectués par une socio-esthéticienne ou de soins collectifs animés par une socio-esthéticienne (la personne actrice de son bien-être effectue elle-même ses soins).

- **Soutien psychologique adapté**

Ce soutien peut prendre la forme d'entretiens individuels ou de groupes de paroles animés par une personne compétente à destination de la personne malade ou de ses proches.

Plus spécifiquement, le groupe de parole est un lieu d'échange et de rencontre qui nécessite rigueur et professionnalisme. Il fait référence à des concepts tels que l'écoute active et l'auto-support.

Ses objectifs visent à faciliter la prise de parole et les échanges entre les participants, à soutenir une démarche vers le mieux-être, à améliorer l'estime de soi et à développer de nouvelles solidarités entre les personnes.

Ils nécessitent de :

- assurer l'animation par un professionnel de santé.
- établir des règles de fonctionnement du groupe
- choisir une approche centrée sur la résolution des problèmes et l'aide à la personne.
- effectuer un travail d'analyse après les séances.
- pouvoir s'adresser à un référent ou à un réseau d'appui pour l'animateur le professionnel de santé

- **Conseil en diététique**

Il s'agit de proposer à la personne touchée par le cancer de conseils adaptés. Ce conseil se fera par l'intermédiaire d'une personne compétente plus particulièrement à ce type de prise en charge, diététicienne par exemple.

- **Aide sociale, financière ou juridique**

Il convient de préciser que l'aide sociale, financière ou juridique consiste à jouer un rôle de facilitateur et de renvoyer la personne en demande d'aide vers les dispositifs de droit commun. Il ne s'agit pas de faire « à la place de », sauf cas d'urgence.

- **Activités contribuant à « réhabiliter » l'image et la confiance en soi**

Il peut notamment s'agir d'ateliers plastiques, dessins, écriture, théâtre, ...animés par des personnes compétentes dans la spécialité concernée ayant une appréhension de la maladie ou supervisées par un professionnel œuvrant dans le champ de la cancérologie.

- **Activités « bien être et remise en forme »**
Ces activités pourraient prendre la forme d'ateliers de sophrologie, de relaxologie ou de gymnastique encadrés également par du personnel formé.
- **Actions portant sur la vie affective et sexuelle de la personne, du couple, de la famille**
- **Actions favorisant le lien social et destinées à rompre l'isolement**
(ex : randonnées pédestres...)

Il conviendra, pour une même personne, de limiter dans le temps sa prise en charge (socio-esthétique, psycho-oncologue, diététicienne) de manière à permettre à ces personnes, au terme de leur accompagnement, de se réorienter vers les prestations de droit commun ; ce principe permettra par ailleurs d'assurer la fluidité de la file active.

9 - Les campagnes de communication grand public

Leur objectif est de contribuer à l'information de la population sur de grandes causes de santé, de la modification progressive des représentations et des normes sociales à l'incitation à une démarche de dépistage ou de diagnostic précoce, en utilisant les moyens techniques de communication appropriés.

Elles nécessitent :

- une programmation des messages avec une adaptation au sujet et à la cible et une validation du contenu
- une réalisation des messages prenant en compte les techniques de communication
- un choix adapté des supports et un plan de diffusion des annonces
- une articulation avec les messages véhiculés au niveau national.